

CANTON DE VAUD
COMMUNE DE CUDREFIN



**PLAN DE CONSTATATION FORMELLE
DE LA NATURE FORESTIERE**

selon art. 10 et 13 LFo, art 23 et 24 LVLFO

Approuvé par la Municipalité de Cudrefin dans sa séance du

Le Syndic : Richard EMMENEGGER

La Secrétaire : Anne-Marie LAGGER

Soumis à l'enquête publique du au

Le Syndic : Richard EMMENEGGER

La Secrétaire : Anne-Marie LAGGER

Adopté par le Conseil communal de Cudrefin dans sa séance du

Le Président : Bertrand SURDEZ

La Secrétaire : Mélinda BECK

Approuvé par le Département compétent, Lausanne le

La Cheffe du Département

Entrée en vigueur, le

Plan établi sur la base des données cadastrales du 03.04.2023

Mandat A21801
Mensuration numérique



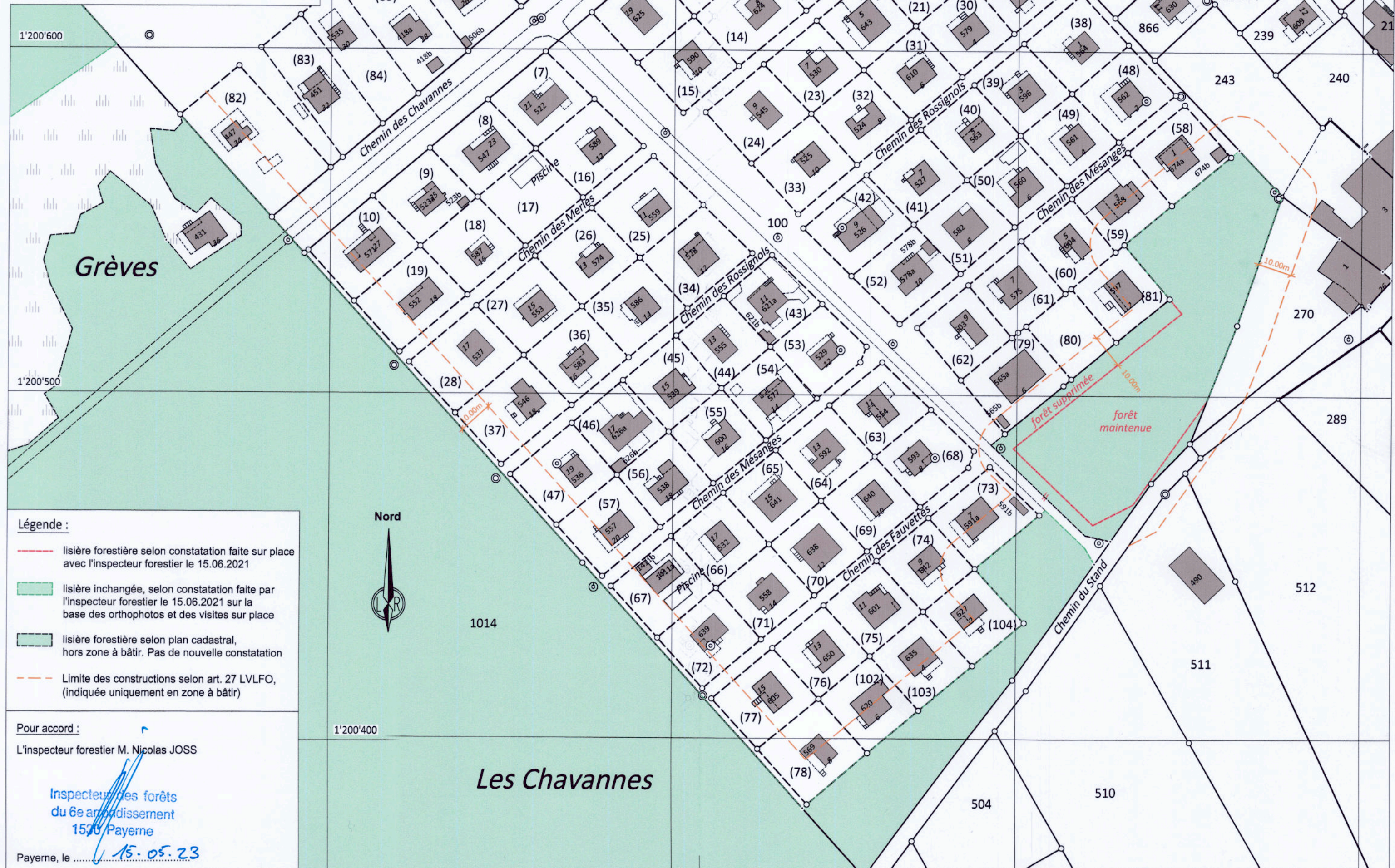
Payenne, le 11 mai 2023
Jean-Marc Rey

NPPR INGENIEURS ET GEOMETRES SA
NICOD • PERRIN • PARISOD • REY
Rue du Temple 9 1530 Payenne
Tél. 026 662 41 11 payenne@nppr.ch

PLAN 6

Coordonnées moyennes : 2'567'800 / 1'200'430

Echelle 1:1000



- Légende :**
- lisière forestière selon constatation faite sur place avec l'inspecteur forestier le 15.06.2021
 - lisière inchangée, selon constatation faite par l'inspecteur forestier le 15.06.2021 sur la base des orthophotos et des visites sur place
 - - - lisière forestière selon plan cadastral, hors zone à bâtir. Pas de nouvelle constatation
 - Limite des constructions selon art. 27 LVLFO, (indiquée uniquement en zone à bâtir)

Pour accord :
L'inspecteur forestier M. Nicolas JOSS

Inspecteur des forêts
du 6^e arrondissement
1530 Payenne

Payenne, le 15.05.23